

Règlement du Forum des Associations

Le Forum des associations est organisé conjointement par :

- la ville de Gaillon, ses élus et ses agents municipaux,
- la Communauté de Communes Eure Madrie Seine, ses élus et ses agents communautaires,
- l'Espace Condorcet Centre Social, ses élus et ses salariés.

Le Forum a pour objectifs :

- de valoriser et de développer la vie associative locale,
- de permettre au public de découvrir la richesse et la diversité du monde associatif,
- d'encourager les habitants de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine à s'engager dans le monde associatif,
- de permettre aux associations de se connaître et d'échanger sur leurs pratiques,
- de permettre aux associations de faire découvrir leurs activités et promouvoir leur discipline.

Pour participer au Forum, chaque association doit se soumettre au règlement suivant :

Article 1 - Inscription

Pour pouvoir participer au Forum, les associations doivent avoir l'adresse de leur siège social sur le territoire de la Communauté de communes Eure Madrie Seine. A défaut, leur champ d'action doit être sur ce même territoire.

Elles ont la possibilité d'y participer quel que soit leur champ d'intervention : culturel, sportif, social, artistique, santé, emploi... dans la limite des capacités d'accueil du site.

L'Espace Condorcet est responsable des modalités d'inscription, il est le seul interlocuteur des associations pour leurs démarches les concernant.

Seules les associations à but culturel et/ou politique ne peuvent participer au Forum, pour des raisons de laïcité et de valeurs républicaines.

Pour s'inscrire, les associations doivent compléter un coupon réponse transmis par courrier ou mail, ou disponible sur simple demande auprès de l'accueil de l'Espace Condorcet.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée du coupon, et avant la date butoir fixée 3 semaines avant la manifestation.

La participation au Forum est gratuite. L'Espace Condorcet confirme à chaque association son inscription au Forum, après avis du comité de pilotage.

L'acceptation du présent règlement est une condition préalable à toute inscription.

Article 2 - Installation

Les stands sont attribués par l'organisateur. Il n'y a pas d'emplacement préférentiel, les associations sont placées selon la thématique : Sport, culture, social, santé, emploi...

Le matériel nécessaire à chaque association est fourni par le comité d'organisation : abri sous tente, table, chaises, grilles d'exposition, selon nos disponibilités matérielles.

Les associations gèrent l'installation de leur stand : affiches, tracts, accessoires, décors... (Tout affichage à caractère culturel ou politique est interdit).

Les associations sont informées de leur emplacement dès le vendredi après-midi ou le samedi matin par les organisateurs. Pour des raisons de communication, cet emplacement ne peut être changé.

Les associations ont la possibilité de participer à une réunion de préparation dont la date sera donnée dans le courrier d'invitation. Lors de cette réunion, il sera possible de donner ses desideratas en matière d'installation, besoin de matériel, d'électricité, etc...

Le montage des stands est possible dès 7 heures, le matin du Forum, pour une ouverture au public à 10 heures. Il est cependant possible de commencer l'installation de chaque stand le vendredi après-midi, une surveillance nocturne étant assurée. Il est déconseillé d'installer du matériel de valeur (TV, PC, électroménager...)

Article 3 - Démontage et rangement

Le démontage est fixé à partir de 17 heures, cet horaire peut évoluer en fonction de la météo et de l'affluence du public. Chaque association est responsable du rangement de son stand. Les consignes à respecter pour le rangement des grilles, tables, chaises et barrières seront communiquées le matin même par l'organisateur.

Article 4 - Animations

Les associations ont la possibilité d'animer leur stand par tous moyens dont ils disposent. Le comité d'organisation les encourage à programmer une animation sur le podium afin que le public se rende compte de ce que chacune propose.

L'organisateur établit un programme des animations à destination du public. Les souhaits de chaque association doivent être transmis à l'Espace Condorcet une semaine avant le Forum.

Les associations souhaitant proposer des animations demandant des conditions particulières de sécurité ou d'emplacement doivent le faire dès leur inscription, et au plus tard le jour de la réunion de préparation.

Les associations sont autorisées à encaisser des adhésions et des inscriptions sur leur stand, et à y vendre leurs productions (sauf produits alcoolisés) ou publications, sans que le comité d'organisation soit responsable des pertes ou vols pouvant subvenir. En aucun cas, les associations ne peuvent tenir de stand de restauration, ni vendre de produits sans lien avec le but de leur association.

Article 5 - Communication

Le comité d'organisation gère l'ensemble de la communication liée à la manifestation. Les associations sont encouragées à soutenir cette communication en transmettant les informations utiles à leurs adhérents. Des affiches sont à leur disposition à l'accueil de l'Espace Condorcet, un mois avant la manifestation.

Article 6 - Sécurité

Les associations contribuent à la sécurité de l'ensemble du public. Il leur est donc demandé de ne pas utiliser de réchaud, barbecues, bonbonnes de gaz, de matériaux inflammables, de produits toxiques ou dangereux. Elles ne peuvent ni faire de cuisine, ni tenir de buvette.

Article 7 - Assurances

Les associations participantes doivent pouvoir fournir, sur simple demande des organisateurs, une attestation de leur assurance en responsabilité civile.

Article 8 - Annulation de participation

Les associations inscrites au Forum et ne pouvant y participer, pour quelque raison que ce soit, doivent en informer les organisateurs sitôt leur empêchement connu.

A Gaillon, le

Nom, prénom, qualité et signature du représentant autorisé de l'association précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »